

NOTE DE SYNTHÈSE - COMPTE FINANCIER UNIQUE – ANNEE 2023

Pour la seconde année consécutive, il est demandé aux membres du conseil Municipal de se prononcer sur un Compte Financier Unique (CFU) en lieu et place des comptes de gestion et compte administratifs présentés jusqu'en 2022. Le CFU, regroupe, en un seul document :

- Les résultats de l'exercice (Annexe I – B2 du CFU)
- L'état patrimonial de la Ville (Bilan - Annexe – I.D du CFU)
- L'exécution financière de l'année considérée (compte de résultat Annexe I.E du CFU)

Il s'inscrit dans une démarche de **simplification** en ne proposant plus qu'un document au vote et une démarche de **fiabilité** grâce aux divers contrôles automatisés entre le comptable et l'ordonnateur tant sur le plan de la concordance que sur le plan de la cohérence. Il tend à converger vers la comptabilité privée, plus connue des assemblées délibérantes.

Table des matières

I.	L'EXECUTION BUDGETAIRE 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
1.	LE TAUX DE REALISATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
2.	LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4
2.1	Les charges de fonctionnement général	5
2.2	Les charges d'intervention – des dépenses contraintes	9
2.3	Les charges financières.....	10
3.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	11
3.1.	Les produits sans contrepartie directe.....	11
3.2.	Les produits avec contrepartie directe.....	14
II.	L'EXECUTION BUDGETAIRE 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT	16
1.	LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	16
1.1	Des efforts importants d'investissement	16
1.2	Les grands projets : accessibilité et performance énergétique	17
1.3	Les autres dépenses d'investissement	18
1.4	Les recettes d'investissement	19
2.	LA DETTE.....	20
III.	LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	23
1.	LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	23
2.	LES EPARGNES	23
3.	LE RESULTAT D'INVESTISSEMENT.....	24

Le budget 2023 avait été construit en suivant les objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir :

- Passer le cap de l'inflation
- Absorber les effets de la crise en vue de reconstituer des marges de manœuvre
- Maintenir un programme d'investissement ambitieux

Sans pour autant :

- Augmenter les taux d'imposition
- Impacter l'intégralité de l'inflation sur l'augmentation des tarifs municipaux

Grâce à :

- La mise en place d'une politique active de maîtrise des dépenses
- La mobilisation des excédents antérieurs

Cependant, l'exercice 2023 a enregistré une pression plus forte que prévue au niveau de sa section de fonctionnement caractérisée par une augmentation plus rapide des dépenses (+7%) que des recettes (+3%). Outre les nouvelles dépenses engagées pour améliorer les services à la population, la collectivité a dû faire face à une pression inflationniste sans précédent depuis plus de vingt ans sur des postes de dépenses importants et des réformes successives ayant entraîné des hausses du point d'indice.

La volonté de poursuivre les investissements, notamment en faveur de la transition énergétique et de l'accessibilité, a entraîné une forte augmentation des dépenses d'investissement (+40%) au rythme plus soutenu que le recouvrement des recettes de cette section (+5%) du fait du décalage de versement des acomptes de subvention qui sont attendus en 2024.

EXECUTION DU BUDGET 2022-2023

CFU 2022-2023 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2022	2 023	variation	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 028 968,98	5 820 683,01	791 714,03	16%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 320 104,60	14 946 720,76	626 616,16	4%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	338 870,72	458 635,81	119 765,09	35%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 893 026,20	5 388 009,81	494 983,61	10%
	TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	24 580 970,50	26 614 049,39	2 033 078,89	8%
66	CHARGES FINANCIERES	13 923,85	32 395,32	18 471,47	133%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	648,50	46 866,62	46 218,12	7127%
68	PROVISION	30000	0,00	-30 000,00	-100%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 625 542,85	26 693 311,33	2 067 768,48	8%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	488 106,88	209 553,18	-278 553,70	-57%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	488 106,88	209 553,18	-278 553,70	-57%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 113 649,73	26 902 864,51	1 789 214,78	7%
002	DEFICIT REPORTE N-1	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 113 649,73	26 902 864,51	1 789 214,78	7%

CFU 2022-2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2022	2 023	variation	%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	190 041,61	280 370,88	90 329,27	48%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 596 053,15	2 557 744,32	-38 308,83	-1%
73	IMPOTS ET TAXES	18 709 107,10	19 349 691,71	640 584,61	3%
731	FISCALITE LOCALES	176 308,49	340 600,37	164 291,88	93%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 794 815,10	2 297 025,33	-497 789,77	-18%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	253 312,10	652 598,90	399 286,80	158%
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	24 719 637,55	25 478 031,51	758 393,96	3%
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0,00	0,00	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 594,34	6 585,76	2 991,42	83%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 723 231,89	25 484 617,27	761 385,38	3%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	164,23	0,00	-164,23	-100%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	164,23	0,00	-164,23	-100%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 723 396,12	25 484 617,27	761 221,15	3%
002	RESULTAT REPORTE N-1	5 334 909,01	3 579 221,81	-1 755 687,20	-33%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 058 305,13	29 063 839,08	-994 466,05	-3%

CFU 2022-2023 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2022	2 023	variation	%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	410 284,84	266 752,28	-143 532,56	-35%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	313 475,77	52 523,82	-260 951,95	-83%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 202 666,41	2 818 202,64	615 536,23	28%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	216 456,22	1 250 191,02	1 033 734,80	478%
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 142 883,24	4 387 669,76	1 244 786,52	40%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	19 339,86	0,00	-19 339,86	-100%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	166 880,06	252 092,79	85 212,73	51%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	6 830,00	6 830,00	-
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	186 219,92	258 922,79	72 702,87	39%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 329 103,16	4 646 592,55	1 317 489,39	40%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	164,23	0,00	-164,23	-100%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0,00	0,00	-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	164,23	0,00	-164,23	-100%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 329 267,39	4 646 592,55	1 317 325,16	40%
001	DEFICIT REPORTE N-1	775 151,82	1 873 709,12	1 098 557,30	142%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 104 419,21	6 520 301,67	2 415 882,46	59%

CFU 2022-2023 - RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2022	2 023	variation	%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	582 051,64	394 711,77	-187 339,87	-32%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (1)	500 473,62	0,00	-500 473,62	-100%
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	1 082 525,26	394 711,77	-687 813,49	-64%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	679 590,96	383 064,65	-296 526,31	-44%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	1 365 431,86	1 365 431,86	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	2 385,63	2 385,63	-
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	679 590,96	1 750 882,14	1 071 291,18	158%
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 762 116,22	2 145 593,91	383 477,69	22%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	488 106,88	209 553,18	-278 553,70	-57%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	488 106,88	209 553,18	-278 553,70	-57%
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 250 223,10	2 355 147,09	104 923,99	5%
001	RESULTAT REPORTE N-1	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 250 223,10	2 355 147,09	104 923,99	5%

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LE TAUX DE REALISATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le taux de réalisation de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 reflète une prévision de qualité puisqu'il est de 98% pour les dépenses et 95% pour les recettes.

CFU 2023 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	BUDGETE 2023*	EXECUTE	TX EXECUTION
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 820 683,01	5 820 683,01	100%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 085 379,00	14 946 720,76	99%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	478 000,00	458 635,81	96%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 393 614,00	5 388 009,81	100%
	TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	26 777 676,01	26 614 049,39	99%
66	CHARGES FINANCIERES	38 000,00	32 395,32	85%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	61 000,00	46 866,62	77%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 876 676,01	26 693 311,33	99%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	600 000,00	209 553,18	35%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	600 000,00	209 553,18	35%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 476 676,01	26 902 864,51	98%

CFU 2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	BUDGETE 2023*	EXECUTE	TX EXECUTION
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	258 513,47	280 370,88	108%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 714 900,00	2 557 744,32	94%
73	IMPOTS ET TAXES	19 462 309,00	19 349 691,71	99%
731	FISCALITE LOCALES	265 939,00	340 600,37	128%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 324 018,00	2 297 025,33	69%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	536 000,00	652 598,90	122%
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	26 561 679,47	25 478 031,51	96%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 586,00	6 585,76	100%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 568 265,47	25 484 617,27	96%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	155 000,00	0,00	0%
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	155 000,00	0,00	0%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 723 265,47	25 484 617,27	95%

*Budgeté = BP + BS + DM + AC

Cependant, en recettes, le chapitre 74 enregistre une exécution bien en deçà des prévisions (69%) qui s'explique principalement par :

- La baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : attendue au même niveau que l'année précédente, soit 900 000€, elle a été attribuée pour 859 329€ du fait au retour au mécanisme d'écrêtement en 2023 décidé au niveau national.

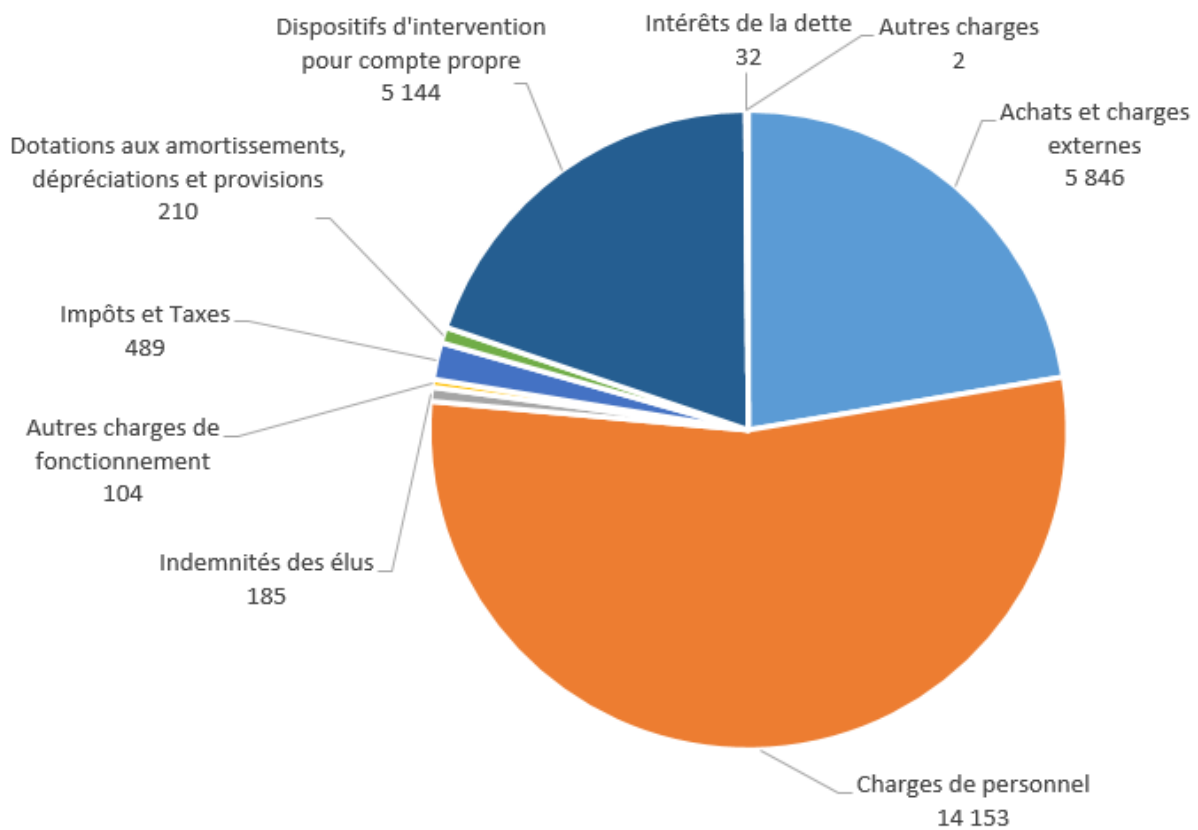
- Une diminution importante des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces montants sont difficilement prévisibles car ils dépendent de nombreux critères retenus par la CAF (taux d'occupation, présences...). La modification du planning des travaux de la crèche Delacroix et les difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance ont également perturbé fortement les montants alloués.

Les recettes dont le taux d'exécution a été plus important que les prévisions ont permis de compenser les recettes inférieures aux prévisions.

2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, elles se répartissent ainsi :

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2023 en milliers d'euros



Sur le compte de résultat, les charges de fonctionnement se distinguent en deux catégories :

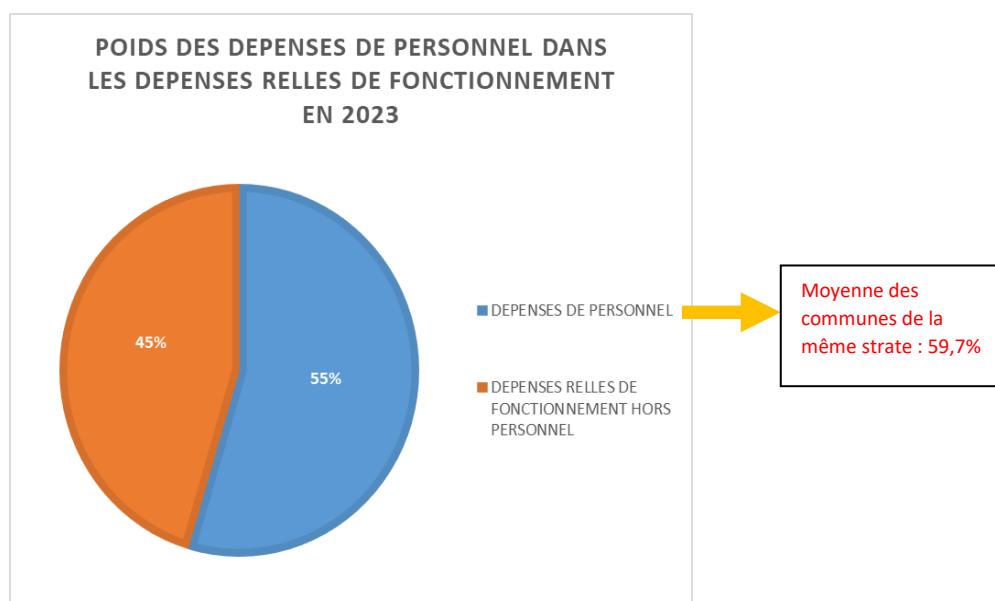
- Les charges de fonctionnement à proprement parler (achats et charges externes, charges de personnel...), soit 80%
- Les charges d'intervention (aides aux ménages, subventions aux associations, participation aux budgets d'autres organismes, contributions...), soit 20%

2.1 Les charges de fonctionnement général

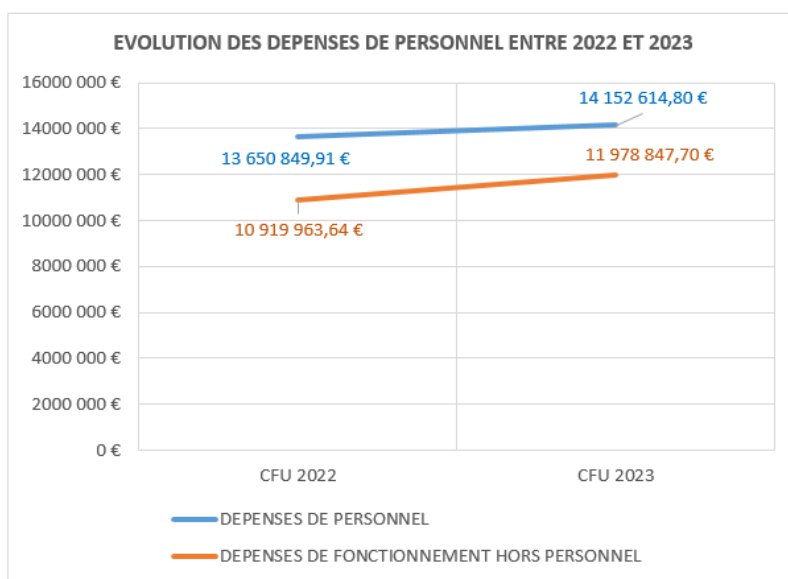
➤ Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent le principal poste des dépenses de fonctionnement, avec un poids de 54% (contre 56% en 2022), soit 14,15M€ dont 9,95M€ pour les salaires et traitements et 4,2M€ pour les charges sociales.

Retraitement fait des dépenses d'ordre, leur poids dans les dépenses réelles est de 55% (contre 57% en 2022), en deçà de la moyenne des collectivités de la même strate (59.7%) publiée dans le dernier rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique en juillet 2023.



Outre le Glissement Vieillessement Technicité (GVT), augmentant mécaniquement les montants de la masse salariale, les mesures nationales de 2022 et 2023 ont pesées lourdement sur le chapitre 012, annihilant les efforts menés de réorganisation des services. Entre 2022 et 2023, elles ont augmenté de 4% (+0,5M€), subissant deux modifications successives de réévaluation du point d'indice des agents publics : +3,5% au 1^{er} juillet 2022 et +1,5% au 1^{er} juillet 2023 qui se sont imposées aux collectivités. Le renforcement des effectifs de la police municipale a également pesé sur la masse salariale.



➤ Les achats et charges externes

Ce poste de dépenses regroupe l'ensemble des dépenses du chapitre 011 hors des impôts et taxes et les dépenses en personnel extérieur du chapitre 012 (nature 6218). C'est le deuxième poste de dépenses représentant 5,8M€ (22% des dépenses de fonctionnement).

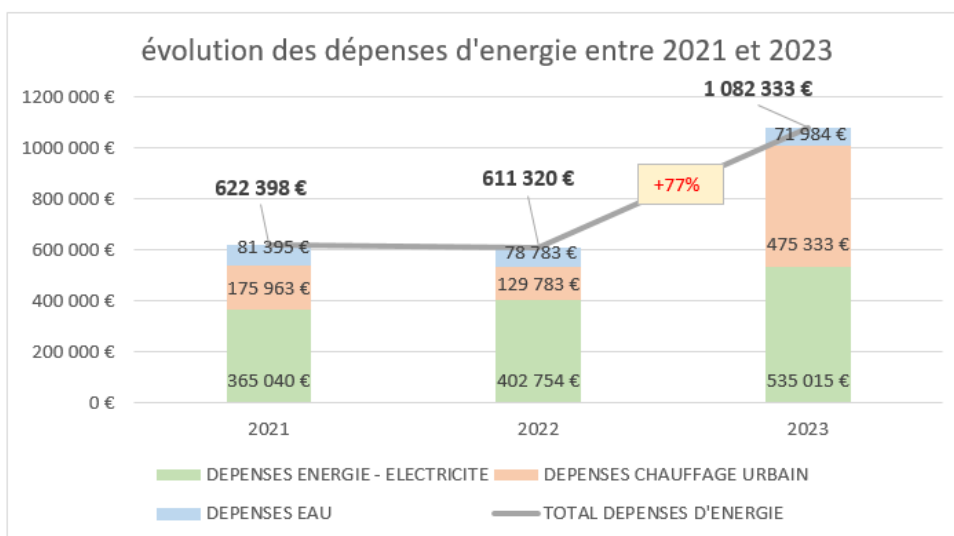
Fortement impacté par le rythme soutenu de l'inflation et les hausses mécaniques liées aux clauses contractuelles des révisions de prix, il a subi une augmentation de 16% entre 2022 et 2023. Toutes les catégories de dépenses n'ont pas été impactées de la même manière. Les plus importantes sont :

- **La flambée des prix de l'énergie : +77% en un an**

Malgré l'amortisseur électrique dont a pu bénéficier la commune, les dépenses de fluides ont été particulièrement impactées en 2023, progressant de **+471 012€**. Les dépenses en chauffage urbain ont été les plus touchées avec une augmentation de +266%.

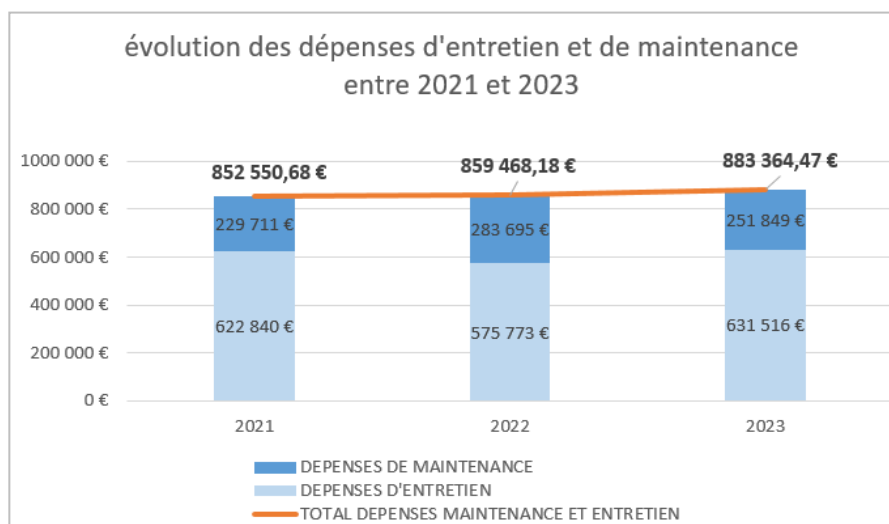
EVOLUTION DES DEPENSES D'ENERGIE ENTRE 2021 et 2023

	2021	2022	2023
DEPENSES EAU	81 395 €	78 783 €	71 984 €
variation en valeur		-2 612	-6 799
variation en %		-3%	-9%
DEPENSES ENERGIE - ELECTRICITE	365 040 €	402 754 €	535 015 €
variation en valeur		37 714	132 260
variation en %		10%	33%
DEPENSES CHAUFFAGE URBAIN	175 963 €	129 783 €	475 333 €
variation en valeur		-46 180	345 551
variation en %		-26%	266%
TOTAL DEPENSES D'ENERGIE	622 398 €	611 320 €	1 082 333 €
variation en valeur		-11 078	471 012
variation en %		-2%	77%



- **Des dépenses d'entretien en hausse**

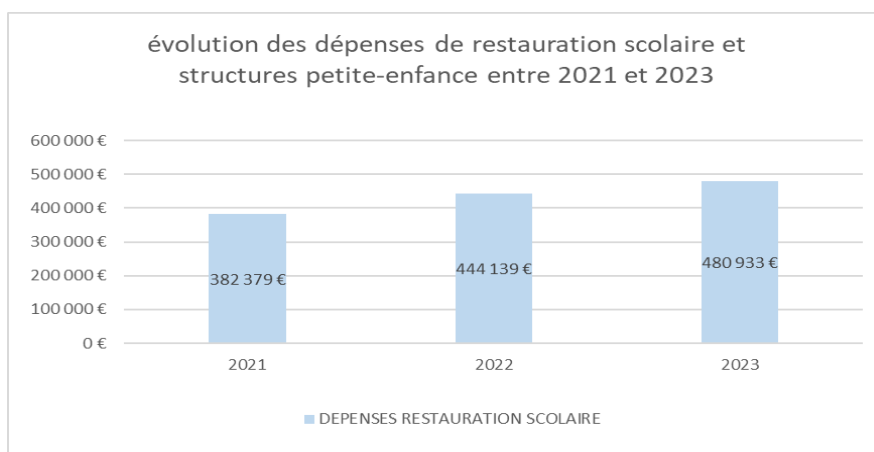
Si la maintenance préventive est en baisse en 2023 (-11%), l'exercice enregistre cependant une hausse de 10% des dépenses de maintenance curative pour **55k€** dû aux révisions de prix des contrats et à l'accroissement des interventions.



- **Les dépenses liées à l'alimentation**

Face aux tensions d'approvisionnement et à la flambée des prix, les fournisseurs ont été contraints de demander la révision des prix en dehors des dates et des conditions contractuelles prévues au marché.

Ainsi, les marchés de fabrication et de livraison de denrées alimentaires pour les structures d'accueil de petite enfance et pour la restauration scolaire ont connu des hausses respectives de 4% et 2,93%, soit un coût supplémentaire pour la Ville de **37k€** en 2023 (+98k€ en deux ans, entre 2021 et 2023).



▪ Les prestations de service : des prix en hausse et de nouveaux services

Les « autres prestations de service » qui concernent des prestations de service « ponctuelles » telles que les intermittents du spectacle, le gardiennage, la lutte contre les nuisibles, les cessions de droits de spectacles, les conteuses dans les écoles ou les dépenses concernant les sorties « jeunesse » (centres de loisirs, espace jeunesse...) n'ont pas été épargnées par l'inflation.

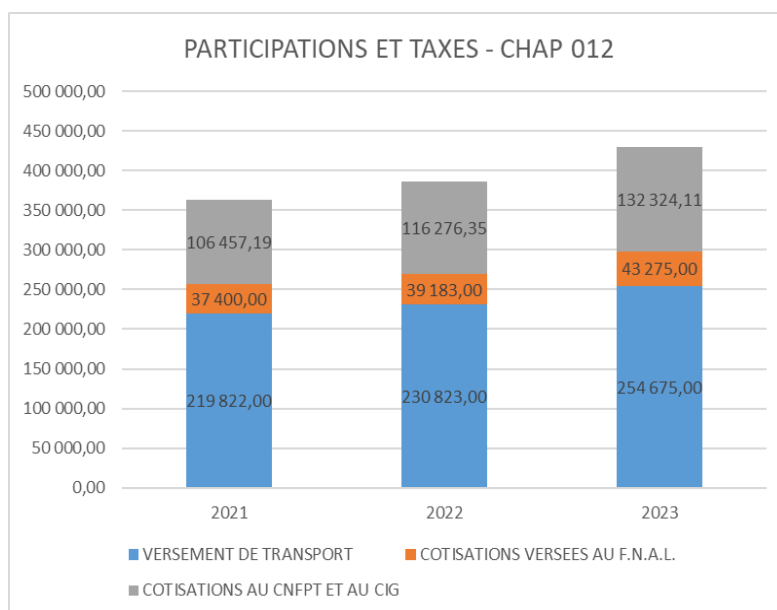
Outre les augmentations de prix, de nouvelles dépenses ont été engagées pour répondre aux demandes des administrés et améliorer la qualité de service aux usagers. A titre d'exemple, pour répondre à des demandes croissantes de places en crèche, la commune a conclu, courant 2022, une convention avec une crèche privée pour y réserver 10 berceaux. Cette nouvelle dépense a représenté un coût supplémentaire de **120k€** en année pleine en 2023.

Sur la période 2021-2023, les prestations de service ont augmenté de 151%, soit un coût de **+240k€** pour la Ville.

➤ Les impôts et taxes

Ce poste de dépenses comprend : les impôts et taxes payés par la Ville : taxes foncières et autres enregistrés au chapitre 011 mais également certaines participations dont le montant fluctue selon la masse salariale telles que le versement transport ou encore les cotisations au Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT) enregistrées au chapitre 012.

Ce sont ces dernières qui ont fortement augmenté entre 2022 et 2023 : +43k€ (+11%).



➤ Les indemnités des élus : des dépenses en très légère hausse

Entre 2022 et 2023 les dépenses liées aux indemnités des élus ont augmenté au rythme moyen de 2% (+4 000€). Les dépenses en faveur de la formation des élus sont en baisse.

Ce poste de dépenses représente 1% des dépenses de fonctionnement en 2023.

➤ Les dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Les dotations aux amortissements sont des dépenses d'ordre dont la contrepartie est une recette d'investissement. Dans le compte de résultat, elles sont toutefois incluses comme des charges de fonctionnement mais elles seront retraitées du calcul des épargnes.

Leur diminution de 59% entre 2022 et 2023 s'explique essentiellement par d'importantes dépenses de travaux dits « en-cours » (crèche Delacroix) qui ne peuvent être amortis pour l'instant.

➤ Les autres charges de fonctionnement

Très variables d'une année sur l'autre, ces charges concernent les pertes sur créances irrécouvrables, les titres annulés sur exercices antérieurs, la régularisation de produits constatés...

2.2 Les charges d'intervention – des dépenses contraintes

Il s'agit de dépenses versées à d'autres organismes (publics ou privés) à qui la collectivité a, soit transféré une partie de ses compétences, soit confié à cet organisme des missions qu'elle serait susceptible d'organiser ou de prendre en charge, et des aides versées aux ménages (hors CCAS), aux écoles privées...

Ces dépenses sont incompressibles.

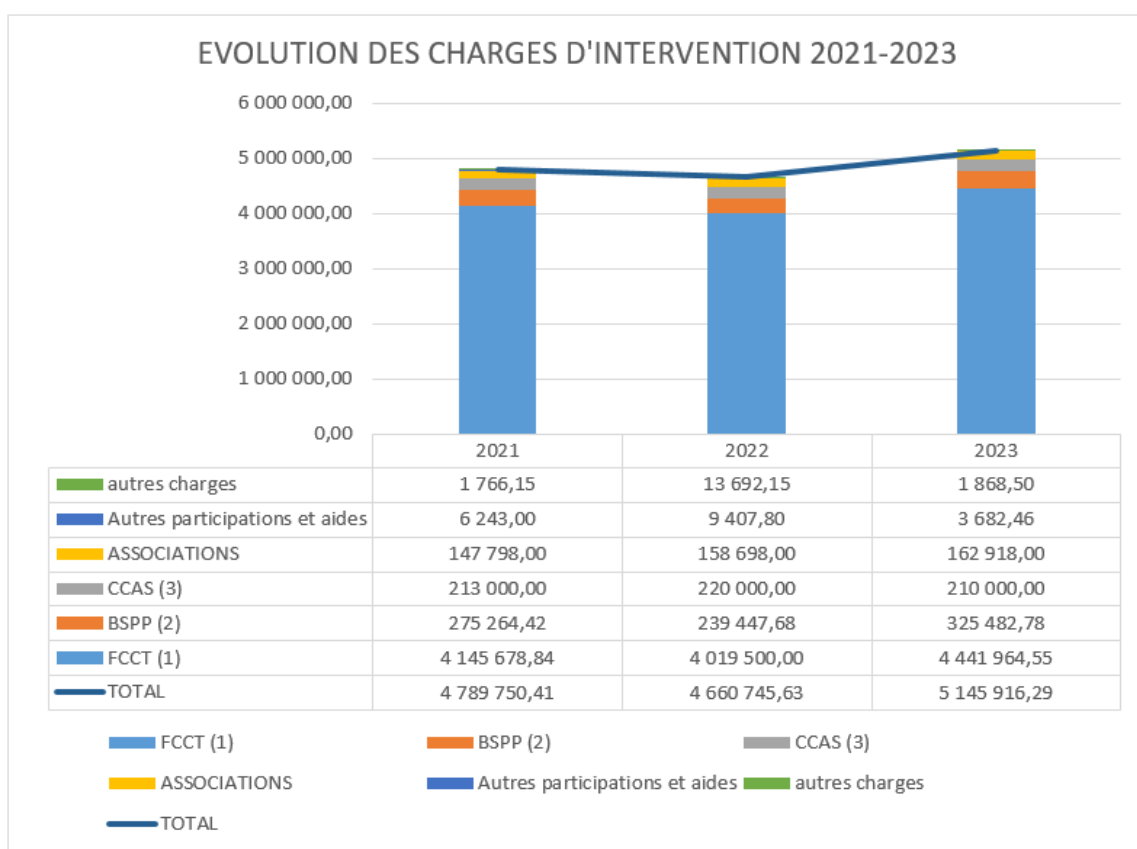
En 2023, elles ont augmenté de 10% et représentent 20% des dépenses globales de fonctionnement. Les dépenses les plus significatives sont :

- La **contribution au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)** dont la partie « produits fiscaux » fait l'objet d'une actualisation annuelle en fonction du taux d'évolution des valeurs locatives foncières (pour mémoire +3.4% en 2022 et +7.1% en 2023) conformément à l'article L5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En 2023, le choix a été fait par l'EPT de ne pas appliquer l'actualisation forfaitaire au FCCT socle. Pour la Ville de Saint-Maurice cela a représenté une économie de 226 770€. Malgré cette mesure de solidarité territoriale, les charges du FCCT ont enregistré une augmentation de **422k€ (+11%)**.
- La **contribution au budget de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP)** : Après une baisse de 13% en 2022, l'année 2023 a été marquée par une contribution « record » de 325k€, soit **86k€** de plus que sur l'exercice précédent.
- Le **versement d'une subvention au CCAS** lui permettant de mener à bien ses missions sociales et de solidarité. La participation annuelle de la Ville varie en

fonction des résultats et des soutiens financiers extérieurs reçus par le CCAS. En 2023, le besoin du CCAS a été de 210K€ (-10K€ par rapport à l'exercice précédent)

- Les **subventions aux associations** : Malgré le contexte de tension inflationniste, la commune a eu à cœur de continuer à soutenir les associations locales. Sur la période concernée, les dépenses ont augmenté de 3%, soit **+4k€**.

Comme pour la Ville, ces organismes ont dû faire face à la pression inflationniste sur l'ensemble de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement, ce qui s'est répercuté sur leurs appels de fonds et leurs demandes de financement. Pour la Ville, ces dépenses ont eu un coût supplémentaire de 485 171€ en 2023, soit un tiers de l'augmentation des charges de fonctionnement.



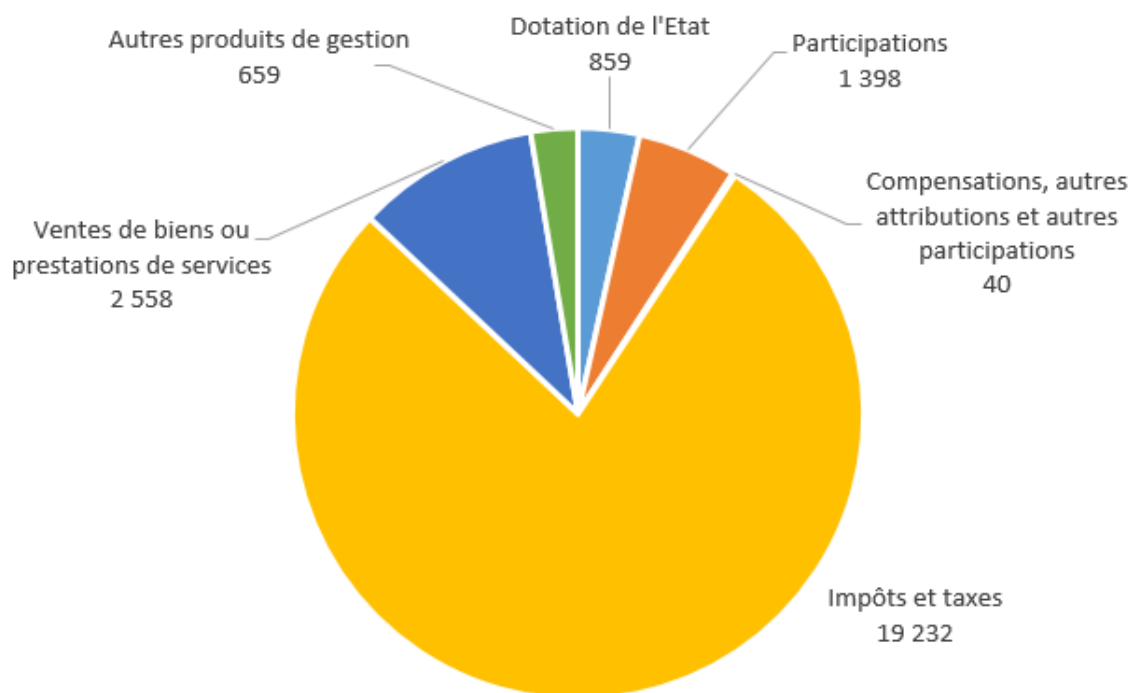
2.3 Les charges financières

Depuis 2022, les collectivités territoriales, comme les entreprises et les particuliers, accèdent très difficilement à des emprunts à taux fixes du fait de taux directeurs élevés. De ce fait, fin 2022, la Ville n'a pu se tourner que vers un emprunt à taux variable pour financer ses investissements. Les tensions du marché bancaire et l'augmentation des taux ont fortement impacté les emprunts à taux variables en 2023, ce qui explique l'augmentation de 133% de ce poste de dépenses (+18k€). Dès que les conditions seront favorables, une renégociation sera envisagée pour passer éventuellement cet emprunt sur un taux fixe.

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, elles se répartissent ainsi :

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2023 en milliers d'euros



3.1. Les produits sans contrepartie directe

➤ Des dotations de l'Etat en berne

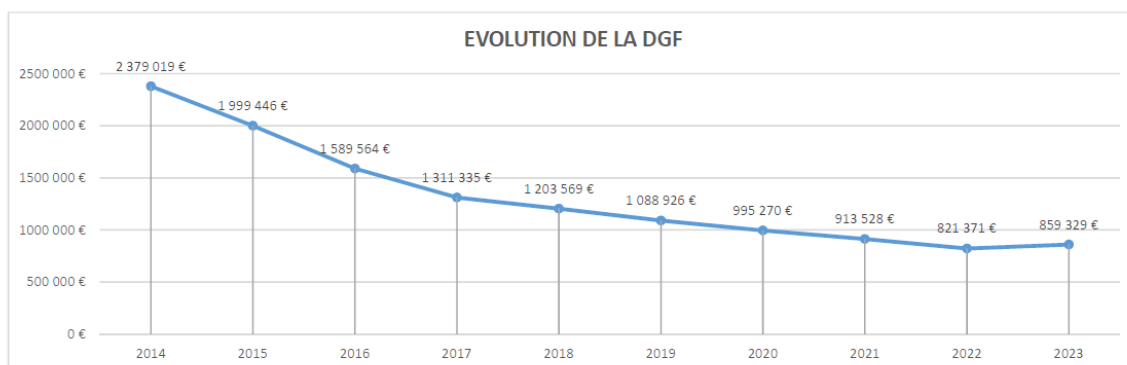
La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État aux collectivités territoriales, est une dotation « vivante » qui varie en fonction de la taille démographique des communes et de leur assiette fiscale.

Alors qu'elle augmente pour certaines collectivités, elle baisse fortement pour d'autres. Ces disparités s'expliquent par des variations de population dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et par la volonté du Gouvernement d'accentuer les mécanismes de redistribution et de solidarité entre les collectivités. Son montant, le mode de prélèvement et de répartition sont fixés chaque année par la Loi de Finances.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement pour Saint-Maurice a ainsi été divisé par 3 en quelques 10 ans, passant de près de 2,4 millions € en 2014 à 859 000 € en 2023. Elle représente environ 62€/habitant, loin de ce que perçoivent les communes de même importance (environ 176€/hab.). La Ville de Saint-Maurice demeure donc largement sous dotée. Une différence qui s'explique par le prélèvement effectué sur la DGF de la commune au titre de la solidarité avec des communes disposant d'un moindre potentiel financier.

Concernant les autres dotations de l'Etat, la Ville n'a perçu aucune recette de FCTVA en 2023 sur la section de fonctionnement et n'a perçu que 18€ au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), comme chaque année.

EVOLUTION DE LA DGF										
année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	2 379 019 €	1 999 446 €	1 589 564 €	1 311 335 €	1 203 569 €	1 088 926 €	995 270 €	913 528 €	821 371 €	859 329 €



➤ Des participations en nette diminution

Entre 2022 et 2023, les participations sont en nette diminution : -371k€ (-21%). Il s'agit principalement des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), conséquence d'une baisse de fréquentation des accueils périscolaires et de la fermeture temporaire de la crèche Delacroix (-62 berceaux).

PARTICIPATIONS - EVOLUTION ENTRE 2021 et 2023

	2021	2022	2023
ETAT	0,00	0,00	1 200,00
variation en valeur			1 200
variation en %		-	-
DEPARTEMENT	72 759,00	0,00	14 469,00
variation en valeur		-72 759	14 469
variation en %		-100%	-
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	1 806 254,42	1 726 562,08	1 294 031,01
variation en valeur		-79 692	-432 531
variation en %		-4%	-25%
Autres participations	42 611,71	42 560,02	88 409,32
variation en valeur		-52	45 849
variation en %		0%	108%
TOTAL	1 921 625,13	1 769 122,10	1 398 109,33
variation en valeur		-152 503	-371 013
variation en %		-8%	-21%

Les compensations et autres attributions sont des recettes très fluctuantes. En 2022, leur montant était important car la Ville avait touché une dotation exceptionnelle au titre du filet de sécurité de plus de 100k€. Ce dispositif a été perçu en 2023, mais, imputé dans les autres produits de gestion.

➤ **Les impôts et taxes : une augmentation grâce au dynamisme des bases fiscales.**

Les impôts et taxes représentent 78% des recettes de fonctionnement perçues par la Ville. Ces recettes se composent des impôts directs (TF, THRS...), des impôts indirects (compensation de la TH), des attributions de compensation et de diverses taxes complémentaires.

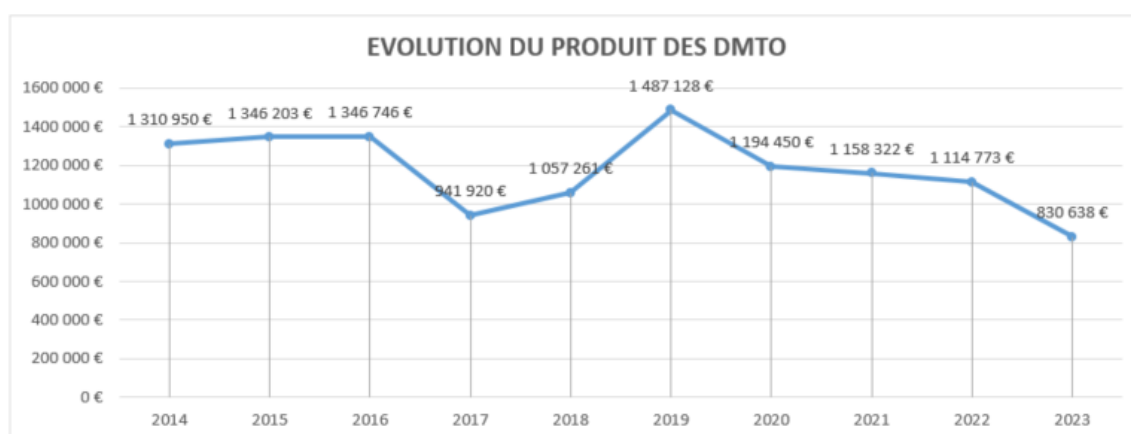
▪ **Les DMTO : une recette fortement exposée à la conjoncture économique**

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont des recettes à caractère volatile qui peuvent fluctuer considérablement d'une année sur l'autre.

Si leur croissance a su se maintenir pour la majeure partie des collectivités malgré la crise sanitaire en 2020, les recettes décrochent fortement depuis en raison de la contraction du marché de l'immobilier, l'augmentation progressive des taux d'usure et le durcissement des conditions d'accès aux prêts.

L'exercice 2023 a connu une baisse particulièrement importante avec une rétractation de -25% des produits par rapport à l'exercice précédent (0,83M€ en 2023 contre 1,14M€ en 2022). En tout, sur la période 2019 à 2023, la commune a perdu 44% du produit des DMTO. Il représentait 5% des RRF contre 3% à ce jour.

EVOLUTION DU PRODUIT DES DMTO						
année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DMTO	1 057 261 €	1 487 128 €	1 194 450 €	1 158 322 €	1 114 773 €	830 638 €
variation	12%	41%	-20%	-3%	-4%	-25%



▪ **Des attributions de compensation figées**

En 2016, lors de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et des 12 Etablissements Publics Territoriaux (EPT), la Ville a transféré la fiscalité ménage et la fiscalité

professionnelle au Territoire Paris Est Marne et Bois. Pour compenser ces transferts, la MGP verse aux communes des attributions de compensation (AC) figées depuis 2017. Pour la Ville de Saint-Maurice le montant de cette AC s'élève à **4 945 750€ par an**. Contrairement au coefficient correcteur mis en place lors de la perte de la TH, aucun mécanisme ne vient compenser la perte du dynamisme des recettes fiscales transférées.

- **La Dotation de solidarité communautaire**

Instituée pour la première fois en 2022 pour un montant de 20 283€, elle a été réitérée en 2023 à hauteur de 64 592€. Elle est versée par la métropole du Grand Paris.

- **Une taxe de séjour encore fragile**

La **taxe de séjour**, qui n'a pas été transférée au Territoire, représente une recette fiscale complémentaire pour la commune. Inexistante pendant la crise sanitaire, elle se stabilise à environ 81 k€ en 2023. A ce jour, elle n'a pas retrouvé son niveau « d'avant COVID » (115 k€ en moyenne entre 2016 et 2018).

- **Les impôts directs locaux en augmentation grâce au dynamisme des bases fiscales**

Grâce à la revalorisation des bases locatives indexées sur l'inflation (IPCH nov 2022 7.1%), le produit des impôts locaux a nettement augmenté en 2023 (+7%, soit +921k€) ce qui a permis à la commune d'absorber les diminutions des recettes des autres taxes vues précédemment.

A noter que les atténuations de produits au titre du fonds de péréquation et de la solidarité, venant grever les produits fiscaux, ont également progressé entre 2022 et 2023 de 460k€ (+35%).

3.2. Les produits avec contrepartie directe

Les ventes de biens et de prestations de services ont enregistré un léger repli en 2023 (-1%, soit -38k€).

Nature	montant	%
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT	696 400,75	27%
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	114 937,25	4%
AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	215 297,60	8%
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	45 866,03	2%
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	42 870,07	2%
CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	24 362,07	1%
REDEVANCES FUNERAIRES	0,00	0%
REDEVANCE DE STATIONNEMENT	396 214,60	15%
FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	262 245,02	10%
REDEVANCES A CARACTERE DE LOISIRS	35 749,97	1%
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	723 800,96	28%
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	0,00	0%
TOTAL	2 557 744,32	100%

Les autres produits de gestion ont connu une augmentation de +400k€ (+159%) entre 2022 et 2023 essentiellement due à :

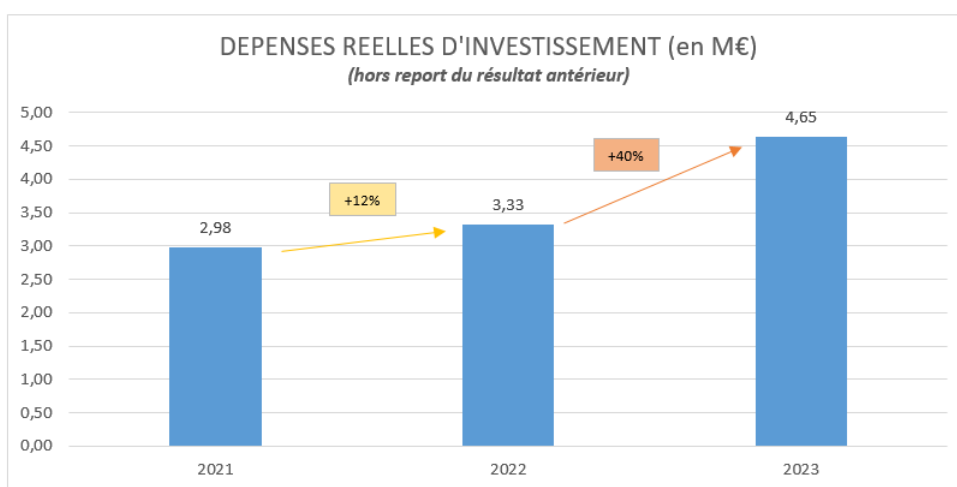
- L'obtention du filet de sécurité pour la deuxième année consécutive : 213 433€
- Le versement d'une servitude de vue : 130 000€
- La régularisation du compte DFT de la régie principale : 82 080.47€

II. L'EXECUTION BUDGETAIRE 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

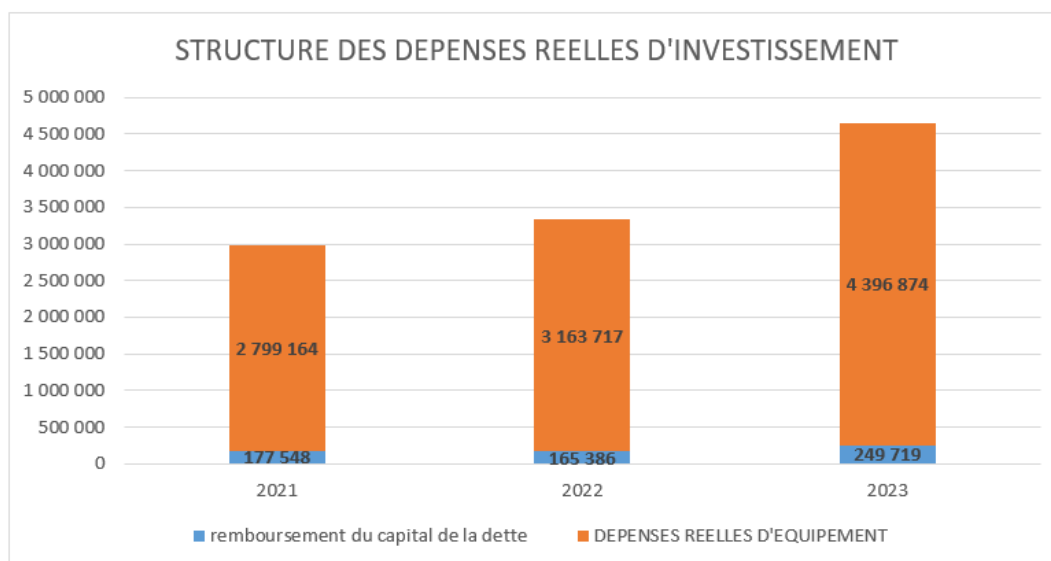
1. LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

1.1 Des efforts importants d'investissement

Malgré un autofinancement qui se contracte, la Ville a poursuivi ses efforts d'investissement. Les dépenses réelles d'investissement (hors report du résultat antérieur) sont en forte hausse depuis 3 ans (+12% en 2022 et +40% en 2023).



La Ville étant très peu endettée, les dépenses d'équipement représentent 94% de dépenses réelles d'investissement.



1.2 Les grands projets : accessibilité et performance énergétique

Depuis trois ans, la Ville a décidé d'investir fortement dans la performance énergétique et dans l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Entre 2021 et 2023, elle a consacré 2,2M€ à ces projets (20% de ses dépenses d'investissement) avec un très net effort pour l'année 2023 (31% des dépenses d'investissement). Le taux de subventionnement moyen est de 39%.

- **L'accessibilité des bâtiments**

En 2017, la Ville a entrepris un chantier important de mise en accessibilité de 24 bâtiments recevant du public. Ce projet a mobilisé 1,4M€ dont 0,8M€ entre 2021 et 2023. Le scoring obtenu est important (41%) avec une enveloppe accordée par l'Etat de 600 000€.

Pour l'exercice 2023, les dépenses mandatées s'élèvent à 465 474€.

- **Le verdissement du parc automobile**

Afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, la Ville a décidé de « verdir » son parc automobile. Le renouvellement progressif de ce dernier se fera par l'achat de véhicules électriques non polluant. Il a été réalisé 370 000€ d'investissement en ce sens dont 280 000€ entre 2021 et 2023. Pour ce projet, la Ville a perçu 100 000€ de subventions, soit 27% de ses investissements.

Pour l'exercice 2023, les dépenses mandatées s'élèvent à 146 612€.

- **La rénovation de la crèche Delacroix**

D'importants travaux ont été entrepris pour réhabiliter la crèche Delacroix. Ce projet d'envergure de plus d'1,7M€ s'inscrit dans un objectif de performance énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air et du confort d'accueil des enfants et du personnel. Entre 2022 et 2023, le projet, financé à 32% par l'Etat, 13% par la MGP, 5% par la Région et 2% par le SIPPEREC a mobilisé 809 000€. Il doit s'achever à l'été 2024.

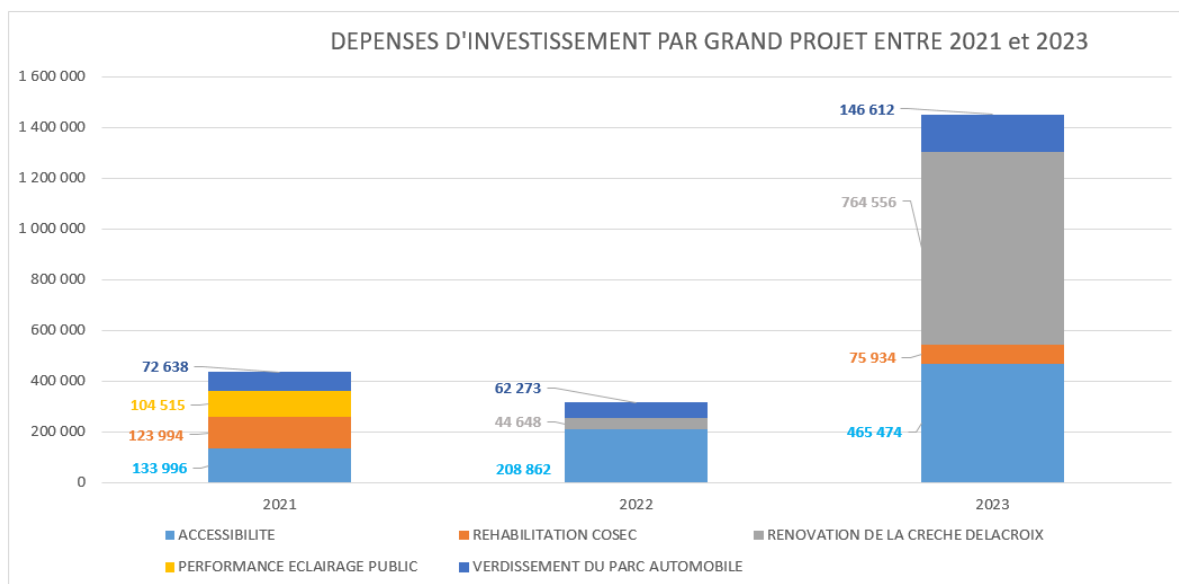
Pour l'exercice 2023, les dépenses mandatées s'élèvent à 764 556€.

- **La réhabilitation du COSEC**

Estimée à 4,3M€, la réhabilitation du COSEC vise à améliorer la performance énergétique d'un bâtiment daté des années 80, le confort des usagers, notamment d'un point de vue

acoustique et sportif. Grâce à une recherche de financements extérieurs, ce projet sera financé à hauteur de 0,9M€ par le fonds vert, 0,7M€ par le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et 68k€ par le SIPPEREC, soit un scoring de 40% représentant une enveloppe totale de 1,7M€.

Pour l'exercice 2023, les dépenses mandatées s'élèvent à 75 934€.



1.3 Les autres dépenses d'investissement

Entre 2021 et 2023, 74% en moyenne des dépenses réelles d'investissement sont consacrées au renouvellement des immobilisations de la Ville, l'entretien d'un patrimoine de qualité et l'achat de matériels performants. Presque la moitié d'entre elles sont consacrées à la voirie et aux structures scolaires, péri-scolaires et de petite-enfance :

- 2,1M€ ont été consacrés aux écoles et aux structures « enfance-jeunesse » : peintures, installation de climatisations réversibles, renouvellement de mobiliers..., soit 19% des investissements réels
- 2,3M€ ont été consacrés aux études, travaux et équipements de voirie et d'éclairage public (autre que plan de performance énergétique de l'éclairage public qui fait partie des « grands projets »), soit 21% des investissements réels

Pour l'exercice 2023, 2,9M€ ont été consacrés aux « autres dépenses d'investissement » réparties ainsi :

AUTRES INVESTISSEMENT ENTRE 2021 et 2023

PROJETS D'INVESTISSEMENT	descriptif	DEPENSES ENTRE 2021 et 2023	2021	2022	2023
ECLAIRAGE PUBLIC	ETUDES ET TRAVAUX POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC (autre que plan de performance énergétique)	608 957 €	99 718	218 941	290 299
VOIRIE	ETUDES, TRAVAUX DE VOIRIE ET ACHAT DE MOBILIER URBAIN	1 657 445 €	545 606	294 585	817 254
ENFANCE / PETITE ENFANCE	ACHAT DE MOBILIERS POUR LES ECOLES	48 330 €	8 047	16 477	23 806
ENFANCE / PETITE ENFANCE	TRAVAUX ET GROS ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, PETITE-ENFANCE ET JEUNESSE	2 064 969 €	456 607	855 670	752 692
ESPACES VERTS	PLANTATION D'ARBRES ET ARBUSTES	97 628 €	21 751	14 047	61 829
PARTICIPATION AUX INVESTISSEMENTS	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES AUX AUTRES COMMUNES POUR EQUIPEMENTS PARTAGES	705 550 €	339 551	313 476	52 524
DIVERS SERVICES	EQUIPEMENTS TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA VILLE	488 997 €	145 288	185 704	158 005
DIVERS SERVICES	ACHAT DE MOBILIERS POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA VILLE (hors écoles, centres de loisirs et structures petite-enfance)	169 828 €	67 552	29 412	72 864
INFORMATIQUE	DEPENSES INFORMATIQUES POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA VILLE (LOGICIEL, EQUIPEMENTS...)	504 812 €	160 396	161 781	182 635
DIVERS SERVICES	DEPENSES DIVERSES	1 809 735 €	519 506	757 841	532 389
TOTAL AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 156 253	2 364 022	2 847 934	2 944 297

1.4 Les recettes d'investissement

Enregistrées pour 2,14M€ en 2023, elles se décomposent en quatre principaux groupes.

- **Les Dotations et fonds divers**

Pour l'exercice 2023, la Ville a encaissé :

- 295 546.89€ au titre du FCTVA (calculé sur les investissements 2022),
- 87 517.76€ au titre de la taxe d'aménagement,

Ces deux recettes sont en nette diminution par rapport à l'exercice précédent : -249k€ pour le FCTVA et -47k€ pour la TA. Cela s'explique par la nature des investissements réalisés en 2022 qui ne sont pas éligibles aux conditions de récupération de TVA fixées par l'Etat et par la contraction du marché de la construction et de la rénovation entraînant moins de demandes de permis de construire.

- **Les subventions d'investissement**

De nombreuses subventions notifiées fin 2022, début 2023 ont été logiquement inscrites pour 7M€ au BP 2023. A ce jour, la Ville a encaissé 394 711.77€ du fait du décalage temporel des travaux de la crèche Delacroix et du COSEC qui n'a pas permis de présenter les demandes d'acomptes prévues initialement.

▪ **Les amortissements**

Leur prévision est rendue plus difficile depuis la mise en place de l'amortissement au prorata temporis exigé par la M57. Ainsi, pour 2023, leur montant a été arrêté à 383 064.65€.

▪ **Les emprunts et dettes assimilées**

Pour 2023, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt.

2. LA DETTE

Au 31 décembre 2023, le **stock de dettes** de la Ville est de **2 358 041.03€** (pour un capital emprunté de 3,4M€) réparti en sept emprunts dont :

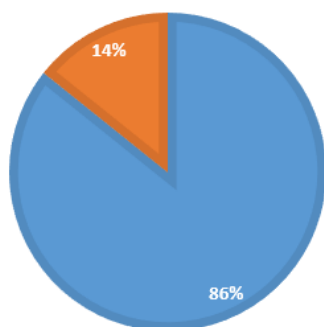
- ✓ 6 emprunts à taux fixes
- ✓ 1 emprunt à taux variable

Entre 2021 et 2022, la Ville a contracté cinq nouveaux emprunts pour un montant total de 2,1M€ (4 à taux fixes et 1 à taux variable) afin de financer ses investissements

Le prêteur le plus important est le Crédit Agricole auprès de qui la Ville possède presque la moitié de ses emprunts. En seconde position vient la Banque Postale, avec 30% des emprunts accordés. Les 20% restant se répartissent entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Epargne.

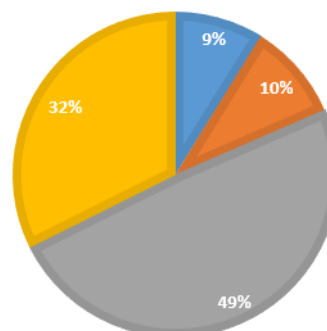
EXERCICE 2023: REPARTITION PAR TAUX

■ dont emprunts à taux fixe ■ dont emprunts à taux variables

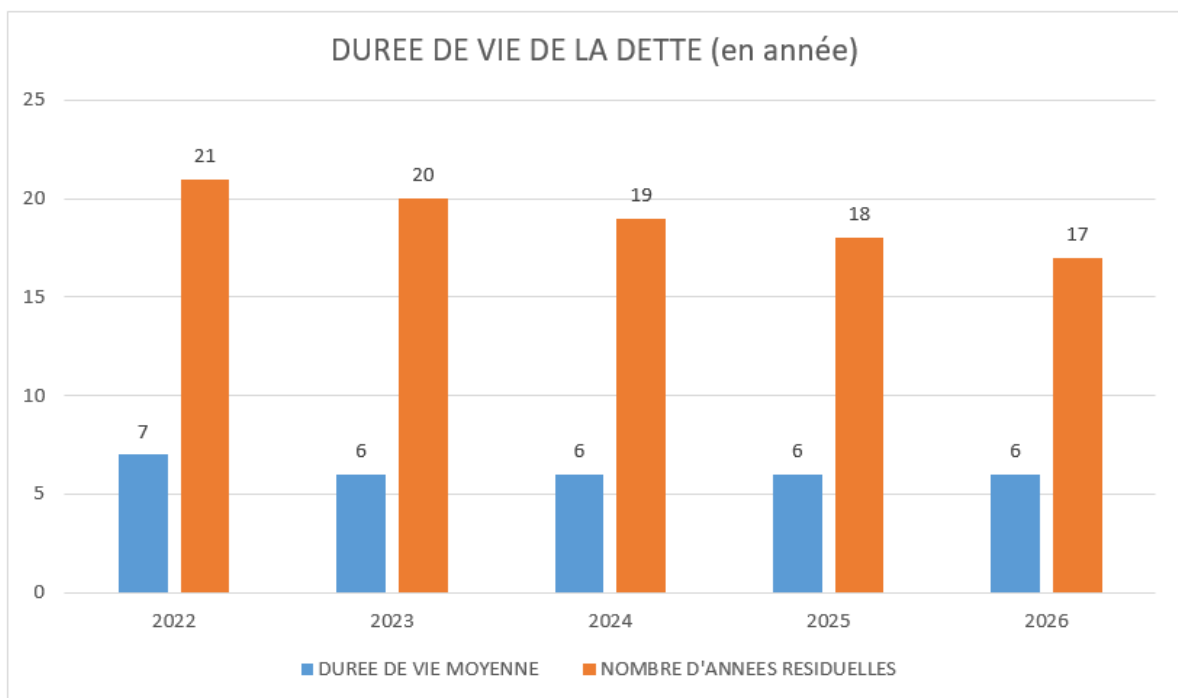
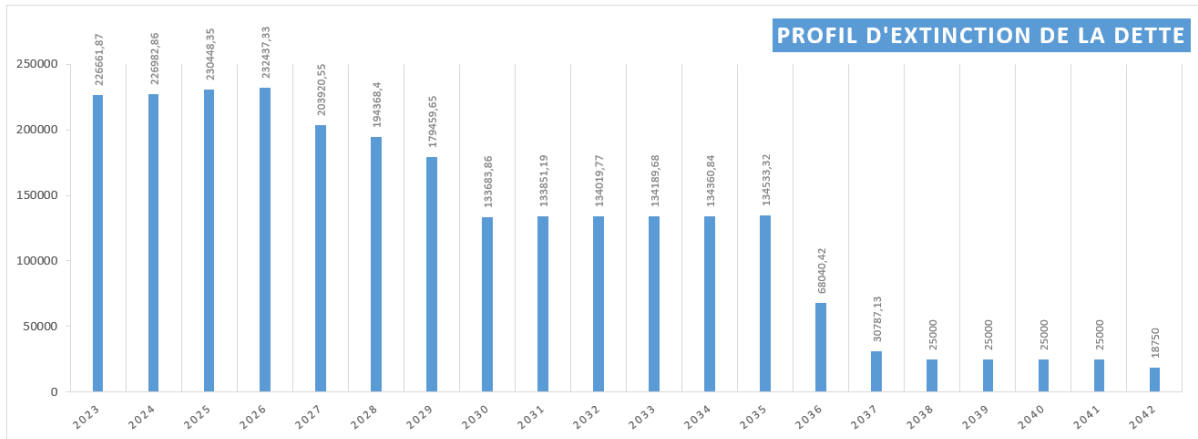


CAPITAL EMPRUNTE: 3,4M€

■ dont capital emprunté auprès de la CAISSE D'EPARGNE
■ dont capital emprunté auprès de la CDC
■ dont capital emprunté auprès du CREDIT AGRICOLE
■ dont capital emprunté auprès de la BANQUE POSTALE



Le **taux moyen** des emprunts est de **1.63%**. La **durée de vie résiduelle**, c'est-à-dire la durée restante avant l'extinction totale de la dette, est de **20 ans** et la **durée de vie moyenne**, c'est-à-dire la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital de la dette compte tenu de son amortissement, est de **6 ans**.



*durée de vie résiduelle = durée restant avant l'extinction totale de la dette capital de la dette compte tenu de son amortissement

SYNTHESE DE LA DETTE AU 31/12/2023

	AU 31/12/2021	AU 31/12/2022	AU 31/12/2023
nombre d'emprunts	2	7	7
<i>dont emprunts à taux fixe</i>	2	6	6
<i>dont emprunts à taux variables</i>	0	1	1
nombre de prêteurs	2	4	4
<i>nombre d'emprunts détenus à la CAISSE D'EPARGNE</i>	0	1	1
<i>nombre d'emprunts détenus à la CDC</i>	0	2	2
<i>nombre d'emprunts détenu au CREDIT AGRICOLE</i>	1	2	2
<i>nombre d'emprunts détenu à la BANQUE POSTALE</i>	1	2	2
Capital emprunté	1 270 877,11	3 399 440,11	3 399 440,11
<i>dont capital emprunté auprès de la CAISSE D'EPARGNE</i>	0,00	300 000,00	300 000,00
<i>dont capital emprunté auprès de la CDC</i>	0,00	328 563,00	328 563,00
<i>dont capital emprunté auprès du CREDIT AGRICOLE</i>	670 877,11	1 670 877,11	1 670 877,11
<i>dont capital emprunté auprès de la BANQUE POSTALE</i>	600 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
taux moyen	non disponible	non disponible	1,63%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux fixe</i>	non disponible	non disponible	1,19%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux variables</i>	non disponible	non disponible	4,25%
Capital Restant Dû (CRD)	657 083,24	2 584 702,90	2 358 041,03
durée de vie résiduelle (en années)*	11	21	20
durée de vie moyenne (en année)**	1	7	6
épargne brute	803 176	139 275	-1 176 299
capacité de désendettement***	1	19	-

*durée de vie résiduelle = durée restant avant l'extinction totale de la dette

**durée de vie moyenne = durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital de la dette compte tenu de son amortissement

10 et 12 ans; seuil critique > 15 ans)

III. LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

1. LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2023 se clôture sur un résultat de fonctionnement de 2 160 974.57€ qui se décompose ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 TITREES	(1)	24 745 610,58 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 MANDATEES	(2)	26 163 857,82 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	(3) = (1)-(2)	-1 418 247,24 €
RESULTAT 2022 REPORTE EN 2023	(4)	3 579 221,81 €
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	(5) = (3)+(4)	2 160 974,57 €

En 2023, les recettes ont progressé moins vite que les dépenses entraînant un déficit de 1,4M€ qui a pu être absorbé par le résultat antérieur reporté. Le résultat définitif de fonctionnement permet non seulement de combler le déficit de la section d'investissement (-1,2M€) mais également de reporter un résultat de 0,9M€ à la section de fonctionnement au budget 2024.

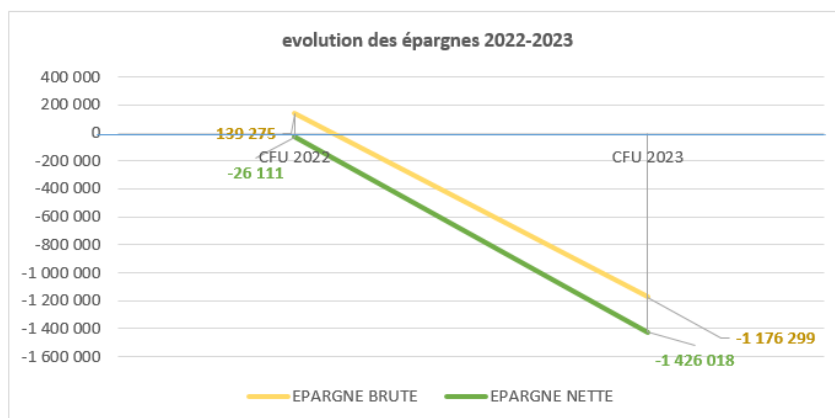
2. LES EPARGNES

SUIVI DES EPARGNES ENTRE 2022 et 2023

	CFU 2022	CFU 2023
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (recettes de fonctionnement - produits de cession d'éléments d'actif)	24 191 982	24 745 611
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (dépenses de fonctionnement - DAP - neutralisation des CEA)	24 052 707	25 921 909
RESULTAT REEL DE FONCTIONNEMENT	139 275	-1 176 299
INTERETS DE LA DETTE	13 924	32 395
EPARGNE DE GESTION	153 199	-1 143 903
EPARGNE BRUTE	139 275	-1 176 299
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	165 386	249 719
EPARGNE NETTE	-26 111	-1 426 018

Déjà dégradées en 2022, les épargnes ont continué à s'effriter en 2023.

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est arrêtée à -1,17M€ et la CAF nette à -1,42M€.



3. LE RESULTAT D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2023 se clôture sur un résultat d'investissement de -1 229 425.89€ qui se décompose ainsi :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 TITREES (A)	2 355 147,09 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 MANDATEES (B)	4 646 592,55 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023 (C) = (A)-(B)	-2 291 445,46 €
DEFICIT 2022 REPORTE EN 2023 (D)	-1 873 709,12 €
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023 (E) = (C)+(D)	-4 165 154,58 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2023 (F)	2 935 728,69 €
RESULTAT NET CUMULE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023 (G) = (E)+(F)	-1 229 425,89 €

Le déficit important de la section d'investissement s'explique par les subventions n'ayant pas pu être recouvrées en 2023. Ces sommes attendues se retrouvent d'ailleurs dans le solde des restes à réaliser qui vient combler une partie du déficit. Le résultat de la section de fonctionnement de 2.1M€ est suffisant pour combler le déficit restant de la section d'investissement.